

BARÈME D'HONORAIRES

HONORAIRES DE TRANSACTION - PARTICULIERS :

En dessous de 150 000 €	7 500 euros TTC
Entre 150 001 € et 450 000 €	5% TTC
Entre 450 001 € et 600 000 €	4,5% TTC
Entre 600 001 € et 750 000 €	4%
Entre 750 001 € et 900 000 €	3,5%
Au dessus de 900 001 €	3%

Barème non cumulatif

HONORAIRES DE COMMERCIALISATION - PROFESSIONNELS :

Les honoraires seront fixés d'un commun accord avec le professionnel mandat.

